

Le crédit, pour l'année 1869, de \$75,000, a été biffé, un mandat d'entrée, d'après le certificat 2, sur le feuillet C, a été émis d'après lequel les dépenses de l'année ont été portées à divers, C. P.; I, p. 189..... 33,103 88

Et il appert une balance, C. P., I, p. 6, de..... 10,208 54

1870.

Un mandat d'entrée, d'après le certificat 2, feuillet C, a été émis, d'après lequel la balance totale a été portée comme ayant été dépensée, C. P., I, p. 229.

1871.

Crédit au budget pour 1870-71.....	75,000 00	
<i>Un mandat a été émis d'après le certificat 2, feuillet A, sur O. C. marqué II.....</i>	30,000 90	
<i>Un mandat, d'après le certificat 3, a été émis sur O. C., marqué III.....</i>	10,000 00	
<i>Un mandat, d'après le certificat 4, a été émis sur O. C., marqué IV.....</i>	35,000 00	
		75,000 00

A.—MANDATS.

1.—JUN 5, 1868.

Je certifie qu'un mandat peut être émis en faveur du Receveur-Général pour \$50,000, d'après l'Ordre en Conseil, juin 5.

JOHN LANGTON.

2.—JUILLET 4, 1870.

Certifié,—Qu'un mandat pour \$30,000 peut être émis en faveur de la Banque de Montréal, pour le Service Secret, à être porté en compte spécial.

JOHN LANGTON,
Budget, 70-71.

3.—DÉCEMBRE 7, 1870.

Certifié,—Qu'un mandat peut être émis en faveur de A. Drummond, gérant de la Banque de Montréal, pour \$10,000, à être porté à Divers—Service Secret. Ordre en Conseil, 6 décembre 1870.

JOHN LANGTON.

4.—JUN 30, 1871.

Certifié,—Qu'un mandat peut être émis en faveur de A. Drummond, gérant de la Banque de Montréal, pour \$35,000. Portez à Divers—Service Secret—Budget, 70-71.

JOHN LANGTON.